

Les enfants suivis par ou confiés à l'aide sociale à l'enfance sont plus souvent des garçons et sont majoritairement âgés de 11 à 17 ans. Parmi les enfants confiés, la répartition par âge varie selon le mode d'hébergement principal.

Fin 2016, les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) des départements français (hors Mayotte) mettent en œuvre 333 000 mesures d'aide. Elles se répartissent à parts égales entre placements et actions éducatives.

### La majorité des bénéficiaires d'une action éducative ont entre 6 et 17 ans

Les enfants et jeunes adultes faisant l'objet d'une action éducative sont plus souvent des garçons (57 %). Cela semble être davantage le cas pour les bénéficiaires d'une action éducative à domicile (AED) parmi lesquels la part des garçons atteint 59 %, contre 55 % parmi les bénéficiaires d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO).

Le public des actions éducatives est majoritairement âgé de 6 à 17 ans. Cette classe d'âge est plus importante parmi les enfants accompagnés dans le cadre d'une action éducative que parmi l'ensemble des jeunes de 0 à 21 ans : 81 % contre 59 % (*graphique 1*). À l'inverse, la prise en charge d'enfants de moins de 5 ans, et à plus forte raison de moins de 3 ans, est relativement peu répandue.

### Plus de garçons confiés à l'ASE et une majorité d'adolescents

Parmi les enfants placés, 153 000 sont spécifiquement confiés à l'ASE, soit 91 %. En moyenne, ils ont 12 ans et sont globalement plus âgés que les bénéficiaires d'une action éducative. Il s'agit souvent de préadolescents et adolescents âgés de 11 à 17 ans (*graphique 2*). En effet, ceux-ci constituent 53 % des enfants confiés alors que cette classe d'âge correspond à 34 % de la population générale des moins de 21 ans. À l'inverse, les plus jeunes, âgés de moins de 10 ans, sont plutôt sous-représentés. Les enfants de

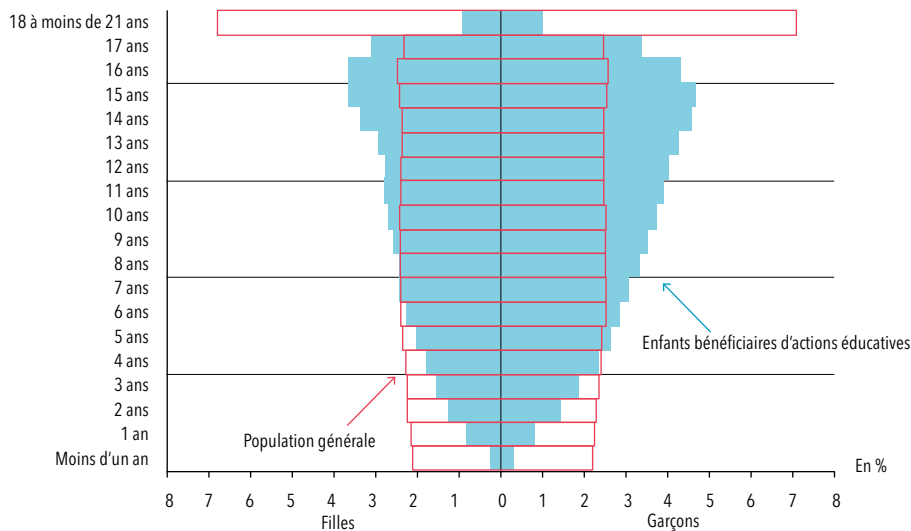
moins de 6 ans, par exemple, représentent 14 % des enfants confiés contre 27 % de la population générale des moins de 21 ans. Enfin, 12 % des jeunes confiés à l'ASE sont majeurs.

Les garçons sont plus nombreux que les filles. Alors qu'ils constituent 51 % de la population générale, ils représentent 58 % des enfants confiés, voire plus parmi les adolescents (64 % par exemple parmi les 16-17 ans).

### Le mode d'hébergement principal varie selon l'âge des enfants confiés

Les jeunes faisant l'objet d'une mesure de placement sont hébergés dans différents lieux. Une petite moitié d'entre eux sont accueillis par un assistant familial et 38 % le sont en établissement (voir fiches 24 et 25). Les jeunes majeurs et certains adolescents autonomes peuvent par ailleurs être hébergés en foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs, en location ou encore à l'hôtel. Enfin, 8 % des placements se font dans d'autres lieux tels que l'internat scolaire, un village d'enfants, ou encore chez un tiers digne de confiance. L'âge de l'enfant ou du jeune confié et son mode d'hébergement principal sont liés (*graphique 3*). En effet, parmi les plus jeunes d'entre eux, l'accueil par un assistant familial est largement plus répandu que l'hébergement en établissement. À l'inverse, les adolescents sont davantage orientés vers un établissement que leurs cadets. Ainsi, l'accueil familial est le mode d'hébergement le plus fréquent jusqu'à 15 ans, et il est même supérieur à 63 % jusqu'à 10 ans. En revanche, l'établissement devient le lieu de vie de 40 % des 11-15 ans confiés à l'ASE, et les 16-17 ans y sont majoritairement hébergés. ■

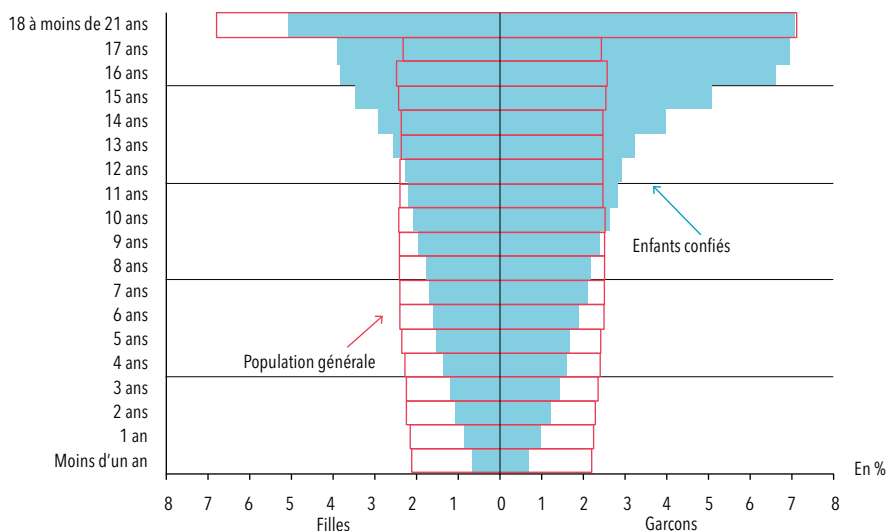
**Graphique 1 Répartition par sexe et âge des enfants bénéficiaires d'actions éducatives au 31 décembre 2016**



**Champ** > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), sur la base de 70 départements ayant renseigné cette partie de l'enquête, correspondant à 73 % des enfants bénéficiaires d'actions éducatives.

**Sources** > DREES, enquête Aide sociale 2016 ; Insee, estimations provisoires de population au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (résultats arrêtés fin 2017).

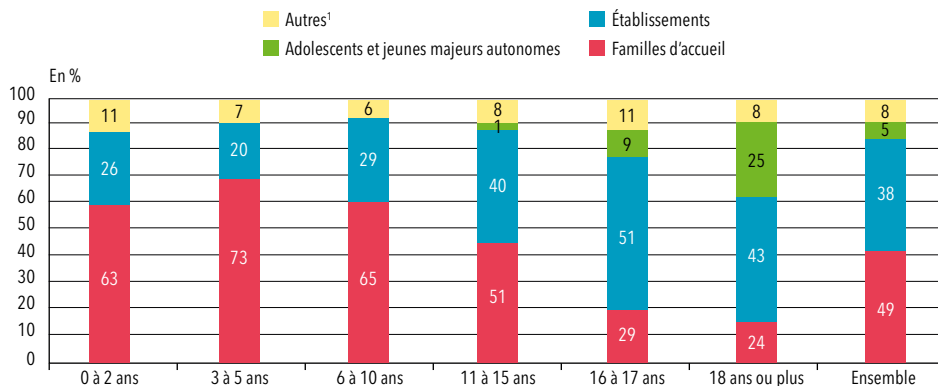
**Graphique 2 Répartition par sexe et âge des enfants confiés à l'ASE au 31 décembre 2016**



**Champ** > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), sur la base de 94 départements ayant renseigné cette partie de l'enquête, correspondant à 97 % des enfants confiés.

**Sources** > DREES, enquête Aide sociale 2016 ; Insee, estimations provisoires de population au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (résultats arrêtés fin 2017).

**Graphique 3 Répartition par mode d'hébergement principal des enfants confiés à l'ASE, selon l'âge au 31 décembre 2016**



1. Internat scolaire, placement auprès d'un tiers digne de confiance, attente de lieu d'accueil, village d'enfants, placement chez la future famille adoptante...

**Champ** > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte), sur la base de 82 départements ayant renseigné cette partie de l'enquête, correspondant à 91 % des enfants confiés.

**Source** > DREES, enquête Aide sociale 2016.